



PROCOLE SANITAIRE DE RENTRÉE DES CLUBS

Entrée en vigueur : à partir du 16 septembre 2020

Ce protocole permet une reprise de la pratique du nippon kempo et des disciplines associées dans une organisation de l'espace suffisamment adaptée au respect des mesures sanitaires.

L'objectif est de permettre une reprise encadrée et sécurisée des activités de loisir et des regroupements organisés par les clubs affiliés à l'ANKF. Il répond à un niveau de vigilance fixé par le gouvernement.

JE SUIS PRATIQUANT

AVANT DE ME RENDRE AU DOJO :

- ➔ j'ai un bon état de santé général,
- ➔ j'arrive propre, douché, les cheveux lavés, les mains propres, avec un kempogi propre et avec mes claquettes,
- ➔ je veille à apporter mes propres effets personnels, et y ajouter des mouchoirs jetables, du gel hydro-alcoolique et un ou plusieurs masques.

A MON ENTRÉE DANS LE DOJO :

- ➔ je porte un masque (à l'exception des mineurs de moins de 11 ans),
- ➔ si les vestiaires sont ouverts, je me lave les mains et je me change si besoin,
- ➔ je pose mon sac au bord du tapis en respectant une distance d'au moins un mètre avec mon voisin.

PENDANT LA SÉANCE :

- ➔ à chaque entrée sur le tatami, j'enlève mon masque, je le range avec mes autres effets personnels dans mon sac, je me lave les mains et les pieds à l'aide de gel hydro- alcoolique,
- ➔ la séance se déroule de manière classique, sans masque,
- ➔ lors de la séance, je reste avec le même partenaire,
- ➔ à chaque sortie du tatami, je remets mon masque, je me lave les mains et les pieds à l'aide de gel hydro-alcoolique,
- ➔ le salut s'effectue de façon traditionnelle mais avec une distanciation physique d'au moins un mètre entre les pratiquants (en ligne ou en quinconce).

APRÈS LA SÉANCE :

- ➔ si les vestiaires sont ouverts, je me douche, je me change et je remets mon masque,
- ➔ je sors en respectant les consignes de sortie afin de limiter les croisements.

JE SUIS DIRIGEANT

ORGANISATION DU CLUB :

- ➔ je prévois une période de battement entre les séances pour éviter les croisements de groupes,
- ➔ j'apporte une vigilance particulière à l'aération et à la désinfection quotidienne du dojo et des espaces de pratique,
- ➔ je propose les adaptations pédagogiques spécifiques à la situation de vigilance. Je suis notamment attentif aux périodes d'inactivité et j'évite les regroupements et les discussions des pratiquants autour du tapis.

AVANT LA SÉANCE :

- ➔ je nomme un référent Covid-19 au sein de mon club qui sera chargé :
 - * du respect du protocole,
 - * de la tenue du registre détaillé des présences.

PENDANT LA SÉANCE :

- ➔ je porte une attention particulière au respect des gestes barrières Covid-19 : tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser des mouchoirs à usage unique, saluer sans se serrer la main, se laver les mains régulièrement, proscrire tout échange de matériel personnel (habits, kempogi, claquettes, gourdes, etc...),
- ➔ je veille à limiter au maximum les croisements entre les personnes, et les points de rassemblement en organisant le circuit d'entrée et de sortie des différents groupes de pratiquants se succédant,
- ➔ pour les cours avec les enfants, je garde mon masque pendant toute la séance.

Les gestes sanitaires à faire respecter de manière systématique :



Les gestes barrières Covid-19 et le port du masque sont obligatoires pour toute personne (en dehors de la situation de la pratique physique).

Ce protocole a vocation à être mis à jour en fonction de l'évolution des conditions sanitaires.